

Buco du 9 octobre 2017

Emploi / Gestion du personnel

Jenny Delmotte

Elle demande à quitter le mouvement fin février 2018 afin de récupérer ses droits au chômage.
Calcul du préavis à effectuer.

1/2 T.P. qui se libère !! pour le H/C.

¼ temps syndical

Réaction de la DS devant l'affectation du ¼ temps à Guillaume Lohest.

Réponse du centre communautaire : décision pragmatique et temporaire jusqu'au 31 octobre.

Pour la suite :

Isabelle Goffinet est pressentie, avec ¼ tps supplémentaire affecté à Charleroi (Thomas Chardome ?). Mais du coup le temps de travail d'Isabelle comme SF passerait d'un 4/5^e temps à 0,55 TP (0,8 - 0,25 TP), soit moins d'un ¼ tps... Ceci pose un problème par rapport à notre volonté de ne plus accepter de SF à mi-temps ou à moins de ¼ tps.

Autre proposition : réfléchir à mutualiser le temps de travail syndical sur les 2 ou 3 DS (Isabelle, Giuseppe et Chantal).

Dans ce cas le ¼ temps serait affecté transitoirement, jusqu'au retour de Nathalie, à Laurent ou plutôt son remplaçant ? Ou à Pierrot qui est aujourd'hui suppléant ? Ou à quelqu'un d'autre ?

Demande syndicale : Jenny prendrait, entre le 1^{er} novembre et fin février, le ¼ temps sur Charleroi, en remplacement d'Isabelle Goffinet. Du coup Frédéric Soille pourrait prendre le ¼ Tps MS et passer animateur à ¾ temps au BW, aux côtés de Laurence Delperdange, SF à ¾ tps.

NB : ceci signifie que l'on peut engager un anim à ½ tps au HC au 1^{er} février mais que Frédéric revient à mi-tps dès le retour de Nathalie.

OK

Nous

Namur

Brigitte a de nouveau prolongé son congé de maladie jusque fin octobre.

Laurent est donc resté dans le temps plein à Namur. Et Nathalie Cerrato occupe toujours l'autre mi-temps au secrétariat communautaire.

Evolution de la situation :

- On ne sait toujours pas avec certitude si Brigitte sera réellement en état de reprendre le travail un jour, ni si elle devra se limiter à un ½ tps sur une longue période, ni non plus si un retour sur le Hainaut Centre est envisageable ... Si elle ne revient pas à temps plein, un ½ tps est de toute façon disponible pour le HC au 1/1/2018.
- La fédération de Namur s'est créée des modes de fonctionnement sans administratif : la fédé relaie son souhait de ne plus conserver un ½ tps administratif (les besoins se limitent à quelques travaux ponctuels) mais vouloir privilégier davantage de temps en animation
- Idem au Hainaut Centre...

Question : ne faut-il pas tenir le débat sur le cadre de l'emploi (voir aussi la demande de Verviers), dont il a été question lors de l'AG de mai dernier ? Programmer une réunion des BF pour l'instruire ?

Quel des autres en fête ??

Bruxelles

Le document d'évaluation est prêt. Il faut fixer une date.

↳ Béatrice

Hainaut Occidental

Rentrée des candidatures en cours (20/10). Ecrit le 30 octobre et entretiens le 15 novembre.
Engagement au 1^{er} décembre ? Attention jury pour l'écrit.

2.3 prise en compte

Verviers

Marie Dufaux est d'accord avec le 3/4 tps mais demande au Buco s'il ne peut pas revoir sa décision sur le recrutement d'un 2^e SF.

Motif : tout est à reconstruire, Paul « abandonne le bateau », les responsabilités politiques sont lourdes à porter à elle seule (MOC province de Liège...)

- L'entendre en ceco ?
- Montrer une ouverture ?
- Ou être ferme sur le modèle 3/4 tps SF – 3/4 tps anim ?
- Si elle n'accepte pas : Marie à 1/2 tps animatrice et un nouveau SF à temps plein ?

en restant en 4.2. Ce universitaire !

1/2 on le représente

27 jours 1 semaine 1/4 T.P. en camp sans solde (elle paie le

ce début 3/4 T.P. de l'année accord

engagement d'1 an soit 1/2 T.P.

Jeatsen (TP)